

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures  
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle – Salle des fêtes*

Etaient présents :

56 titulaires dont 4 possédant une procuration  
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. LABRO Didier,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CABRERETS  
COURS  
LABASTIDE DU VERT  
MAXOU  
MONTGESTY  
SAINT GERY  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

21 titulaires - 19 suppléants

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO Didier, tit),

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,  
Titulaire : M. SECOND Dominique,  
Titulaires : M. SINDOU Géraud, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD  
Elise, Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE  
Serge, tit), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme  
FAUBERT Françoise, tit), M. DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC  
Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,  
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,  
Suppléant : M. GARD Michel,  
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc  
Suppléant : M. COMBET Gil,

GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LAROQUE DES ARCS  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECMONT

Suppléant : M. OUVRARD François,  
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,  
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Suppléant : M. BARDINA Fabien,  
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,  
Titulaire : M. SABOT Aimé,  
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
Suppléant : M. PONS Stéphane,

MERCUES

Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme  
LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS  
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,  
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,  
Suppléant : M. SOULIER Yves,

PRADINES  
SAINT CIRQ LAPOPIE

Titulaire : M. LIAUZIN Christian,  
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,  
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

SAINT DENIS CATUS  
SAINT GERY  
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,  
Titulaire : M. BORIES Olivier,  
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,  
Suppléant : M. RIGAL Serge,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,  
Suppléant : M. BONNET Frédéric,  
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,  
Suppléant : M. GILES Jérôme,

VALROUFIE  
VERS

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

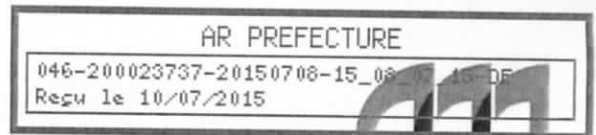
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Achats – Commande Publique

Objet : Achat de fournitures de bureau pour le groupement de commandes : La Communauté  
d'agglomération du Grand Cahors, la ville de Cahors, le CCAS de Cahors, le CIAS du Grand Cahors,  
le SMOCS, l'Office du Tourisme et la Caisse des écoles de Cahors. Lancement de la procédure et  
signature des marchés

A été adopté à l'Unanimité

Affiché  
Le 20 JUIL. 2015



GRAND  
CAHORS

Délibération n° 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015  
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Benoît DUFOULON  
Service : Achats – Commande Publique

Objet : Achat de fournitures de bureau pour le groupement de commandes : La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la ville de Cahors, le CCAS de Cahors, le CIAS du Grand Cahors, le SMOCS, l'Office du Tourisme et la Caisse des écoles de Cahors. Lancement de la procédure et signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Le regroupement permet l'obtention des meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat, en générant des avantages tarifaires et en évitant des procédures lourdes.

Une convention de groupement existe entre le Grand Cahors, la ville de Cahors et le CCAS de Cahors depuis 2008. Le SMOCS, le CIAS du Grand Cahors et l'Office du Tourisme du Grand Cahors y ont adhéré en 2012. Dernièrement, en juin 2015, la Caisse des écoles l'a également intégré.

En effet, les services des sept membres du groupement sont amenés, de façon récurrente, à faire appel à des entreprises externes pour la fourniture de bureau.

Le marché public actuel arrive à échéance à la fin du mois de juillet 2015. Il est donc nécessaire de le relancer.

Le Grand Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants.

La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes alloti avec un montant maximum et sans montant minimum. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Fournitures de bureau et fournitures de bureau écologique
- Lot 2 : Boîtes à archives (Lot réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics)
- Lot 3 : Papier de qualité écologique

Ce marché à bons de commandes est passé pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois.

Les montants maximum en € HT par lot et par an sont de :

Lot 1 : Fournitures de bureau et fournitures de bureau écologique

Pour le Grand Cahors  
Montant Maximum : 21 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour la ville de Cahors  
Montant maximum : 15 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour le CCAS  
Montant maximum : 2 100 € HT  
Sans montant minimum

Pour le CIAS  
Montant maximum : 2 100 € HT  
Sans montant minimum

Pour le SMOCS  
Montant maximum : 1 500 € HT  
Sans montant minimum

Pour l'EPIC Tourisme  
Montant minimum : 2 000 € HT  
Sans montant maximum

Pour la Caisse des écoles  
Montant minimum : 18 000 € HT  
Sans montant maximum

Pour Lot 2 : Boîtes à archives (Lot réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics)

Pour le Grand Cahors  
Montant Maximum : 2 400 € HT  
Sans montant minimum

Pour la ville de Cahors  
Montant maximum : 2 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour le CCAS  
Montant maximum : 300 HT  
Sans montant minimum

Pour le CIAS  
Montant maximum : 150 € HT  
Sans montant minimum

Pour le SMOCS  
Montant maximum : 150 € HT  
Sans montant minimum

Pour l'EPIC Tourisme  
Montant minimum : 400 € HT  
Sans montant maximum

Pour la Caisse des écoles  
Montant minimum : 300 € HT  
Sans montant maximum

Pour Lot 3 : Papier de qualité écologique

Pour le Grand Cahors  
Montant Maximum : 45 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour la ville de Cahors  
Montant maximum : 25 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour le CCAS  
Montant maximum : 15 000 € HT  
Sans montant minimum

Pour le CIAS  
Montant maximum : 1 300 € HT  
Sans montant minimum

Pour le SMOCS  
Montant maximum : 900 € HT  
Sans montant minimum

Pour l'EPIC Tourisme  
Montant minimum : 1 500 € HT  
Sans montant maximum

Pour la Caisse des écoles  
Montant minimum : 35 000 € HT  
Sans montant maximum

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles cités ci-dessus ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150708-15\_08\_07\_15-DE  
Regu le 10/07/2015

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer les marchés et tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés, d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAUSSOUZE-FAURE